



# Commune de JUMEAUVILLE

## PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



Projet d'Aménagement et de Développement  
Durable

**Le PADD marque la seconde étape d'élaboration du PLU après le diagnostic.**

Le PADD fixe les orientations en terme d'aménagement : déterminer le développement rural du territoire et permettre aux Jumeauvillois d'évoluer dans un cadre de vie de qualité.

L'étape définissant le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) permet de fixer, à partir des éléments du diagnostic, des grandes orientations déclinées en différentes actions qui figureront sur le document du plan local d'urbanisme.

## **1. DEVELOPPER LE DEVELOPPEMENT RURAL DU TERRITOIRE**

**A - Poursuivre le développement de l'urbanisation de façon mesurée et différenciée sur le cœur et les deux entrées du village**

**a - Aménager le village en préservant son caractère rural**

***Actions pour mettre en valeur l'ensemble du village :***

- Uniformiser le style des constructions en imposant certains matériaux et une gamme de couleur : façades, volets, clôtures etc
- Restauration du lavoir
- Pérenniser les constructions en pierres existantes
- Aménagement de la place du village

***Actions pour aménager les entrées et sorties de village :***

- Réduire la vitesse des véhicules pour la sécurité des piétons
- Améliorer l'effet visuel par la création de rond-point, de rétrécissement de chaussée et de plantations

## **b - Densifier le cœur du village**

- Permettre la construction dans les dents creuses
- Maintenir un seuil de construction en évitant une trop grande population (environ 750 habitants dans une dizaine d'années)
- Augmenter le coefficient d'occupation ou l'aménagement de logements sur des terrains de surfaces modérées
- Favoriser le logement collectif

## **B - Compléter le parc de logements**

- Permettre aux jeunes Jumeauvillois de s'installer en favorisant le logement locatif
- Aménager certaines fermes en logements tout en conservant l'aspect extérieur et en prévoyant le stationnement nécessaire pour tout logement créé

## **C - Consolider le niveau d'équipements collectifs sur le village**

- Mettre en commun les installations sportives avec les communes proches par la mise en place d'emplacements réservés
- Optimiser l'utilisation des locaux communaux par la réhabilitation du bâti existant

## **D - Développer l'activité économique**

- Favoriser l'implantation des artisans et des commerçants de proximité et les exploitations agricoles
- Mettre en avant les activités culturelles (expositions...) et les manifestations occasionnelles faisant de Jumeauville un village unique

## **2. PERMETTRE AUX JUMEAUUILLOIS D'EVOLUER DANS UN CADRE DE VIE DE QUALITE**

### **A - Valoriser les liaisons douces**

- Revoir les chemins et les sentiers pédestres et les aménager
- Aménager les passages piétons et les trottoirs

### **B - Développer l'offre de stationnement public par le biais d'un emplacement réservé**

### **C - Lutter contre les inondations**

- Faire certaines réserves de terres ou acquisition ou servitude de passage
- Implication de l'ensemble des habitants
- Faire certains aménagements pour le passage des eaux de ruissellement (bandes enherbées sur certains terrains pour éviter des coulées de boue et plantations de haies)

### **D - Conforter le cadre de vie et l'environnement et valoriser les espaces naturels**

#### **a - Préserver l'identité patrimoniale**

- Mieux faire connaître le territoire de Jumeauville et attirer la curiosité des habitants : liaisons douces, chemins pédestres VTT
- Restaurer certains sites : croix, lavoir, sources

#### **b - Préserver les espaces naturels**

- Entretien des chemins et bordures de bois
- Favoriser les zones enherbées, boiser et planter des haies à certains endroits

### **3. PRESERVER LE CARACTERE RURAL DE LA COMMUNE**

#### **Maintenir l'activité agricole**

- Faciliter la circulation du matériel agricole
- Dresser un inventaire agricole susceptible de changer de destination
- Volonté de préserver et maintenir les espaces agricoles